



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 30 SEPTEMBRE 2013 À 19H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GERMAIN TRENBAY, MAIRE.**

Sont présents : Mesdames Lyse Gingras, Ghyslaine L. Lortie et Monique Goulet et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur-général

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Rés. 13-309
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 13-310
Remb.
d'emprunts
par fonds
admin.

Attendu que les règlements #07-545 (Réfection de l'avenue Royale et du rang St-Julien) et 07-546 (Remplissage du fossé sur le boulevard les Neiges) viennent en renouvellement le 9 octobre 2013;

Attendu que la municipalité, lors de son entente avec Hydro-Québec sur la vente de ses parts dans la SOCOM, a dégagé des sommes disponibles pour le remboursement de la dette à long terme;

Attendu que ces deux règlements font partie de l'équation visée par l'objectif de la gestion de la dette ;

Attendu que ces deux règlements étaient remboursables par l'ensemble des contribuables de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L.Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le remboursement des emprunts pour les règlements #07-545 (Réfection de l'avenue Royale et du rang St-Julien) au montant de 135 200 \$ et #07-546 (Remplissage du fossé sur le boulevard les Neiges) pour 9 000 \$ à même le fonds d'administration.

Rés. 13-311
Emprunt
Règlement
#06-508, 07-
527, 06-513
et 08-550

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Robert Pilote et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 9 octobre 2013 au montant de 1 125 600 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 06-508 (TICQ), 06-508 (Raccordement du puits #4), 07-527 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale), 06-513 (installation des réservoirs incendie souterrains) et 08-550 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale), au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Date d'échéance</u>
76 000 \$	3,19%	9 octobre 2014
79 000 \$	3,19%	9 octobre 2015
81 000 \$	3,19%	9 octobre 2016
84 000 \$	3,19%	9 octobre 2017
805 600 \$	3,19%	9 octobre 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Rés. 13-312
Modification
Règlements
#06-508, 07-
527, 06-513
et 08-550

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 1 125 600 \$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
06-508	125 500 \$
06-508	43 900 \$
07-527	15 200\$
06-513	40 200 \$
08-550	900 800 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Lyse Gingras et résolu unanimement:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 125 600 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 06-508 (TICQ), 06-508 (Raccordement du puits #4), 07-527 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale), 06-513 (installation des réservoirs incendie souterrains) et 08-550 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale) soit réalisé;

Que les billets soient signés par monsieur Germain Tremblay, maire, et monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 9 octobre 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

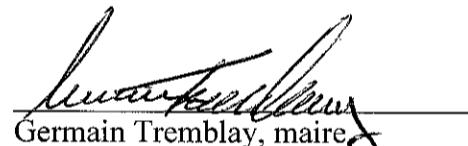
<u>Année</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
2014	76 000 \$
2015	79 000 \$
2016	81 000 \$
2017	84 000 \$
2018	(à payer en 2018) 87 000 \$
2018	(à renouveler) 718 600 \$

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 9 octobre 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 06-508 (TICQ), 06-508 (Raccordement du puits #4), 07-527 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale), 06-513 (installation des réservoirs incendie souterrains) et 08-550 (Réfection, aqueduc, égout et voirie sur l'avenue Royale), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

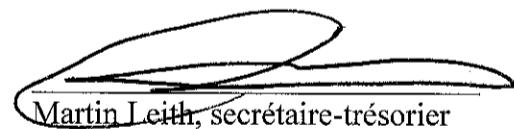
Période de questions

La période de questions débute à 19h05 et se termine à 19h07.

Levée de la séance à 19 heures 07.



Germain Tremblay, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier